



## Usages

principal: **H.4-5**

HABITATIONS :  
de 4 à 12 logements  
[H.4(1)], [H.4(2)], [H.4], [H.5]

## Implantation et dimensionnement

	min.	max.
Nombre d'étages :	3	4
Hauteur en mètres :	-	17 m
Densité (COS) :	1	3
Taux d'implantation :	30 %	85 %
Marge avant :	3 m	7 m
Marges latérales :	2,5 m	S.O.
Marge arrière :	3 m	S.O.
Mode d'implantation :	jumelé ou contigu	
Marge avant en PIIA :	-	

## Protection patrimoniale

## Secteur(s) de PIIA

## Mise en garde

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.

Mise à jour de la fiche : juillet 2020

## Règlement d'urbanisme 01-274

Tous les codes, toutes les appellations et tous les articles donnés en référence dans cette fiche sont extraits du Règlement d'urbanisme 01-274 d'Ahuntsic-Cartierville.